

PROJET ÉOLIEN DE LA BASSE-JOUX

COMMUNES DE CENSEAU, PLÉNISE, MIÈGES, ESSERVAL-TARTRE (39)



Le projet éolien de la Basse-Joux prend place sur les forêts communales des communes de Censeau, Esserval-Tartre, Mièges et Plénise. Du 20 septembre au 22 octobre prochain, une enquête publique permettra à tous les acteurs du territoire de prendre connaissance du dossier et de déposer un avis sur le projet.

Ce document synthétique vous donne un aperçu des études et démarches menées au cours de son élaboration, ainsi que les modalités du développement participatif et l'opportunité pour les acteurs locaux de prendre part au financement du parc une fois le projet autorisé.

Les élus des communes du projet restent à votre disposition pour toute question et vous remercient de votre mobilisation pendant cette phase d'enquête publique.

Bonne lecture !

6 éoliennes implantées en forêt communale

- 200 m de hauteur en bout de pale
- Plus d'1.8 km des habitations les plus proches
- Une production électrique équivalente à la consommation annuelle d'environ 24 000 personnes
- Environ 110 000€ de revenus annuels pour les communes
- Durée d'exploitation de 30 ans, renouvelable

<http://basse-joux.projet-eolien.fr>

LE CONTEXTE

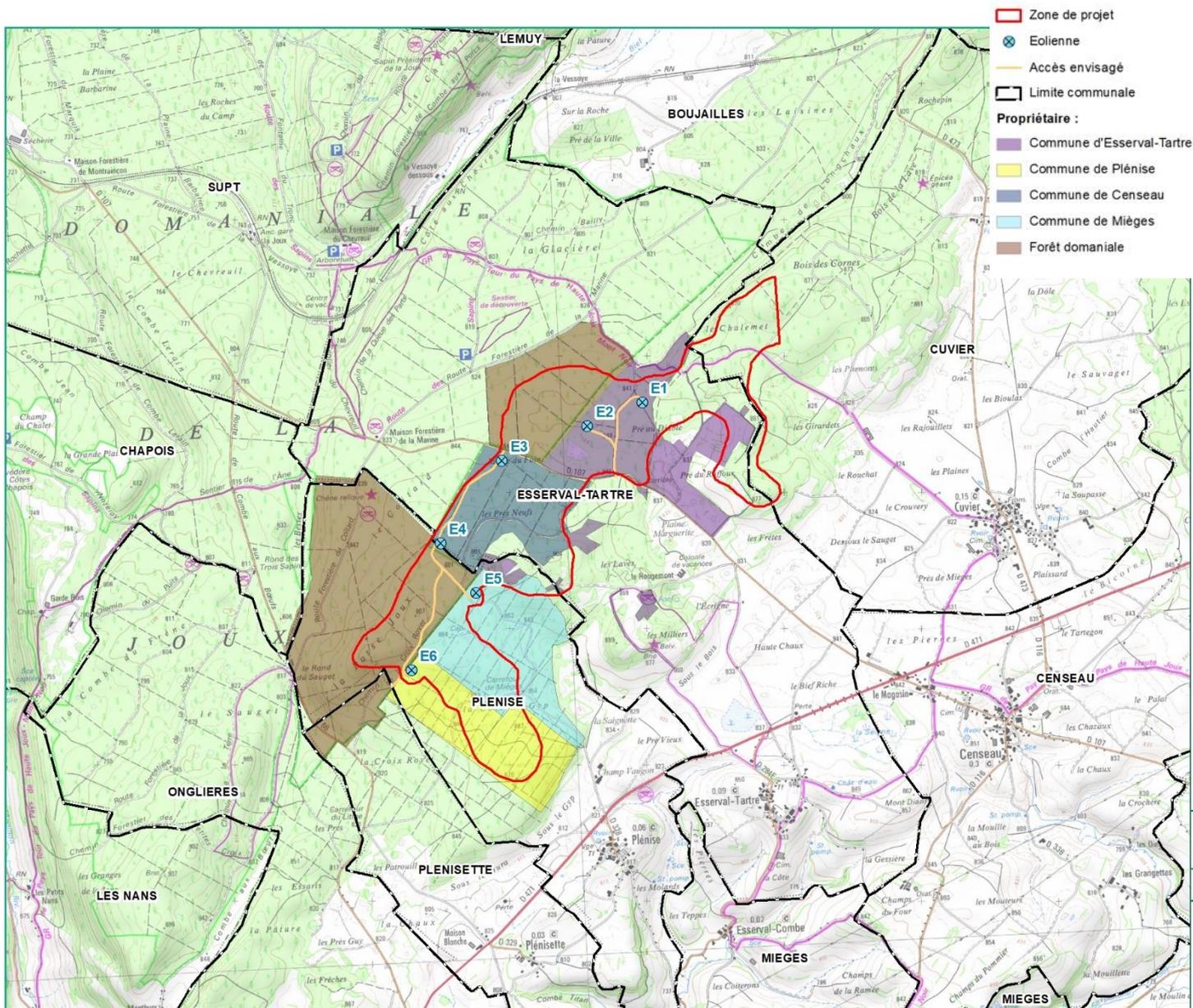
Situé dans une zone classée favorable au développement éolien selon le Schéma Régional Eolien (SRE), le projet de la Basse Joux répond à l'ensemble des critères techniques, environnementaux et paysagers conditionnant l'implantation d'un parc éolien :

- **la qualité de la ressource en vent** a été confirmée grâce aux données recueillies par le mât de mesure du vent installé en novembre 2018 dans le bois d'Esserval-Tartre. En moyenne, sur 3 ans et demi, les vitesses de vent enregistrées sont de l'ordre de 5.8m/s
- la zone d'implantation du projet, en cœur de massif forestier, se situe à **environ 2 km des premières habitations**, soit 4 fois la distance réglementaire, limitant l'impact visuel pour les riverains et respectant les seuils d'émergence acoustique légaux.
- les accès aux éoliennes, nécessaires pour l'acheminement des composants et la maintenance du parc, s'appuient sur environ 3 km de pistes existantes, notamment le Chemin Croix Royer, qui seront renforcées avant et après le chantier. **Seulement 500m de desserte seront créés** au niveau de l'accès à l'éolienne numéro 2.
- le raccordement se fera en souterrain, le long des voies existantes, avec des câbles de 20kV, **jusqu'au nouveau poste source de Frasne** où l'électricité sera injectée sur le réseau.

En privilégiant l'implantation de ce projet en forêt communale, les retombées financières issues de la location des terrains reviennent intégralement aux communes propriétaires : Censeau, Esserval-Tartre, Mièges et Plénise.

A l'échelle départementale, le parc éolien de la Basse- Joux serait le second parc éolien implanté dans le Jura, permettant de doubler la puissance installée du département en passant de 18 à 42 MW. Il contribue ainsi aux objectifs régionaux de développement de l'énergie éolienne, fixés à 2 800 MW à l'horizon 2030.

LOCALISATION ET IMPLANTATION DU PROJET EOLIEN



Une éolienne et son aire de grutage



Emprise d'un accès



Une structure de livraison

LES AMENAGEMENTS

- **6 éoliennes en forêt communale**
1 à Plénisse, 1 à Mièges, 2 à Esserval-Tartre et 2 à Censeau
- **Pour chaque éolienne, 1 aire empierrée de 25 à 35 ares**
Pour positionner la grue et stocker les éléments lors du montage
- **2 structures de livraison de l'électricité sur le parc**
Pour gérer l'interface entre le réseau électrique des éoliennes et le réseau national
- **Des accès optimisés : 84 % des accès existants (chemins forestiers), seulement 500 m de linéaire à créer**
Tracés définis en collaboration avec l'ONF pour optimiser la desserte forestière

LES ETUDES REGLEMENTAIRES

Des **expertises environnementales** menées sur site par les bureaux d'études Sciences Environnement et Species, pendant 2 à 3 ans.

Oiseaux

Migrations, nidification, hivernage



Chauves-souris

Gîtes, migrations, déplacements



Autre faune

Grands mammifères, amphibiens, reptiles, insectes



Flore et habitats naturels

Des **simulations acoustiques** réalisées par le bureau spécialisé Venathec.

Après avoir enregistré les niveaux de bruits existants dans les lieux de vie à proximité du projet, une modélisation informatique permet de s'assurer que le bruit produit par les éoliennes respecte les seuils réglementaires.

Une étude de vent

modélisée sur la base des données de vitesse et de direction du vent enregistrées depuis novembre 2018 dans le bois d'Esserval-Tartre, par le mât de mesure du vent.



Une **étude paysagère** a permis de travailler l'impact visuel du projet sur le cadre de vie, ainsi que sur les sites patrimoniaux emblématiques, notamment la cité médiévale de Nozeroy.

Depuis Nozeroy, le projet éolien, situé à 5.2 km n'est visible que depuis le nord du village, au-dessus du cimetière, en dehors des fortifications. Une attention particulière a été prise pour que l'implantation des éoliennes depuis ce point de vue présente une ligne *rythmée*, selon les principes paysagers en vigueur.



UN PROJET DE MOINDRE IMPACT

L'ensemble des études menées sur le site permettent d'identifier les enjeux liés à l'environnement, au paysage et au cadre de vie du projet. Ces données permettent d'affiner progressivement le schéma d'implantation des éoliennes, en privilégiant **les localisations présentant le moins d'enjeux**.

Cette prise en compte des enjeux du territoire et ce travail de concertation avec les acteurs locaux a abouti à :

- une implantation des éoliennes **au cœur du massif forestier, à l'écart des domaines vitaux du Milan royal**
- des accès s'appuyant à 84% sur des pistes forestières existantes, seuls **500m de nouvelles pistes seront créés**
- une réflexion sur les mesures compensatoires liées au défrichement qui pourraient par exemple, permettre de reboiser les parcelles soumises au dépérissement forestier dû au réchauffement climatique.

En parallèle, **une concertation avec l'ONF** a été initiée dès le début du projet permettant de prendre en compte les plans de gestion de l'ONF dans le schéma d'implantation des éoliennes. Ainsi, les parcelles les moins productives ou destinées à être coupées ont pu être privilégiées pour l'implantation des éoliennes. Les accès et aires de grutages ont été positionnés en prenant en compte la gestion sylvicole et les besoins d'amélioration de la desserte.

L'implantation d'une éolienne en forêt nécessite **un défrichement de 25 à 35 ares**. Cette surface défrichée est nécessaire pendant le chantier, pour le montage des éoliennes, puis pour leur maintenance. Elle est donc maintenue empierrée pendant toute la durée de vie du parc éolien.

Pendant les travaux, des surfaces complémentaires seront dégagées pour permettre le stockage provisoire des pales et l'évolution des engins de terrassement ; celles-ci seront revégétalisées après le chantier. Au total, le déboisement nécessaire pour la construction d'une éolienne en forêt est d'environ 0,5 ha.

L'emprise nécessaire pour l'exploitation des 6 éoliennes représentera 3 hectares du massif, soit 0,1% de la forêt de la Basse-Joux.

Les surfaces défrichées sont règlementairement soumises à une compensation forestière selon un coefficient défini par la DDT, allant de 1 à 5.

LES ETUDES COMPLEMENTAIRES

Le Milan Royal

Les études spécifiques au milan royal ont été menées par un bureau d'étude indépendant, au départ sur 2 années successives (2017 et 2018), puis renouvelées en 2019. Les multiples sorties sur le terrain, à différentes périodes de l'année (migration pré-nuptiale, nidification, migration post-nuptiale, hivernage) ont permis de définir précisément la façon dont le milan royal utilise son habitat. Les expertises concluent à :

- l'implantation des éoliennes en cœur de massif forestier évite les risques de collision car le milan royal niche en bordure de forêt et chasse en milieu ouvert.
- l'importance du massif forestier de la Basse Joux n'incite pas le milan à le traverser. Seul un individu a été observé survolant la zone de projet en 2018.

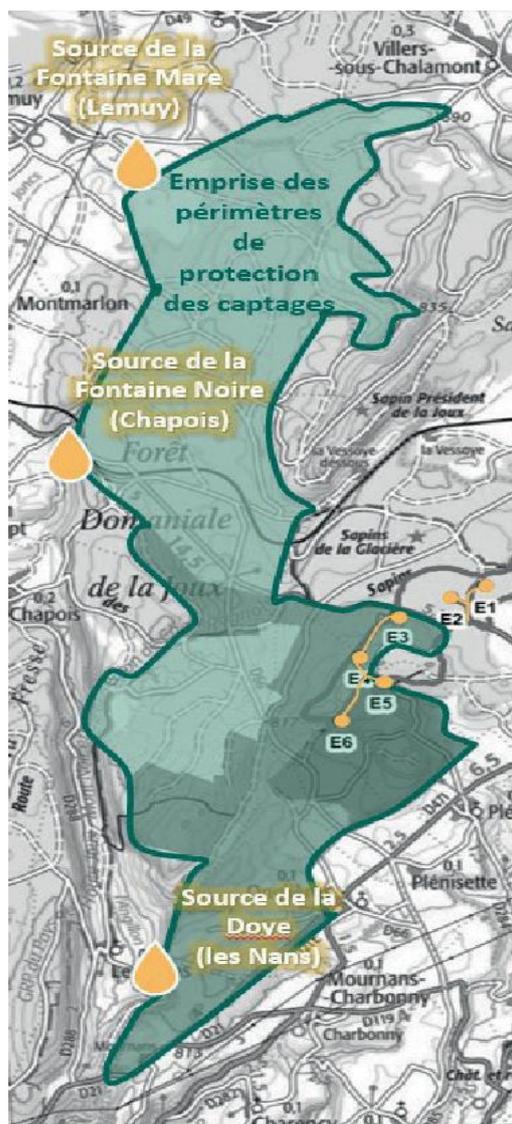


D'après les expertises de terrain, le projet ne porte pas atteinte à la population de milan royal et ne nuit pas au bon état de conservation de l'espèce

POUR EN SAVOIR PLUS

Le détail de toutes ces études figure intégralement dans le dossier d'enquête publique mis à disposition du public dans les mairies du projet ou sur le site de la Préfecture.

La ressource en eau



Plusieurs études ont été mises en œuvre afin de connaître le fonctionnement hydrogéologique de la zone et sa vulnérabilité. Ces informations ont permis :

- d'identifier les sources d'eau potable potentiellement concernées par le projet
- de mettre en place un plan de prévention adapté aux risques identifiés.

En conclusion :

Le risque de pollution accidentelle, déjà existant sur le secteur (circulation RD, gestion forestière, activité agricole) est minime et est réduit à un niveau acceptable en mettant en œuvre toutes les mesures de prévention présentées dans le plan de gestion des risques

Il n'y a pas de risque de modification à long terme des écoulements souterrains, donc pas de risque sur la ressource en eau en phase d'exploitation.

La présence d'éoliennes dans des zones de captage d'eau potable est fréquente. En Bourgogne-Franche-Comté, 15 % du parc régional, soit 77 éoliennes, ont été autorisées et sont actuellement en exploitation sur ces zones, sans incidence sur la qualité de la ressource en eau.

Les mesures prévues pendant le chantier :

Un plan de prévention des risques sur l'ensemble du cycle de vie du projet, de la phase construction à la phase démantèlement, a été défini.

Un dispositif d'alimentation palliatif en eau potable pourrait être mis en œuvre sur toutes les communes impactées, mobilisable à tout moment pendant les travaux. Ce système est en cours d'étude avec le Syndicat Intercommunal des Eaux du Centre Est du Jura, VEOLIA, Cabinet André et les communes d'Andelot-en-Montagne, Chapois, Lemuy et Les Nans.

LES RETOMBÉES ECONOMIQUES ANNUELLES POUR LE TERRITOIRE

Plus de 324 500 € de revenus annuels pour les communes du projet, la communauté de commune, le Département et la Région, répartis :

	Fiscalité	Loyers (dont 12 % pour l'ONF)	Total
Plénise	13 100 €	14 000 €	27 100 €
Mièges	-	14 000 €	14 000 €
Esserval-Tartre	26 900 €	28 000 €	54 900 €
Censeau	-	28 000 €	28 000 €
CC Champagnole -Nozeroy	112 400 €		
Département du Jura	73 700 €		
Région BFC	14 400 €		

Estimation indicative pour des éoliennes de 4 MW, sous réserve de l'évolution de la réglementation fiscale.

A ces revenus annuels s'ajoutent les **mesures d'accompagnement** versées aux communes lors de la construction du parc éolien et destinées au financement de projets locaux, d'un montant de **100 000€**.

L'économie locale bénéficiera également du **chiffre d'affaires** généré lors de la construction pour les travaux de terrassement et de génie civil, et pour l'hébergement et la restauration des intervenants.

20% DU PROJET EOLIEN APPARTENANT AU TERRITOIRE

Grâce à un montage financier participatif innovant proposé par Opale EN et comme l'a rendu possible la Loi de Transition Énergétique de 2015, les communes de Censeau, Esserval-Tartre, Mièges et Plénise détiennent 20% des parts de la société de projet qui construira et exploitera le parc éolien.

Si le projet est autorisé par les services de l'Etat, les quatre communes, détentrices de droits à construire, auront la possibilité de vendre une partie de leurs parts aux acteurs locaux : habitants du territoire, entreprises, collectivités ... L'ensemble des acteurs qui souhaiteront **investir dans la construction du parc** bénéficieront alors directement des retombées financières liées à la vente d'électricité produite, et ce, pendant toute la durée d'exploitation du parc.

En détenant 20% du parc éolien, la collectivité s'assure également de rester associée à la gouvernance du parc, pendant toute sa durée de vie.



LA PLUS-VALUE ECOLOGIQUE DU PARC

La production annuelle pour les 6 éoliennes de 4MW est estimée à 60 millions de kWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle domestique de **24 000 personnes**. En permettant de diminuer le recours aux énergies fossiles, la production de ce parc évitera chaque année l'émission de 27 000 tonnes de CO₂.

Une éolienne rembourse en 8 mois l'énergie nécessaire à sa construction.

LE DEMANTELEMENT

Pour un parc éolien, le coût de démantèlement est intégré dès le départ dans l'économie du projet. Il fait l'objet d'un cadre réglementaire très précis et avant même de commencer la construction, l'exploitant doit constituer des **garanties financières** auprès d'établissements bancaires. Dans le cas où l'exploitant aurait déposé le bilan, cet argent serait toujours disponible au moment du démantèlement.

Le réchauffement climatique a un impact de plus en plus important sur la forêt. Aujourd'hui, environ 400 hectares de la forêt de la Basse-Joux sont victimes du scolyte et selon les prévisions de l'ONF, le phénomène ne cesse de s'accroître.

Ce projet éolien permettra aux communes d'accueil de disposer de ressources financières pérennes, dont une partie pourra être mobilisée pour des projets de sauvegarde du patrimoine forestier : replantation, pépinières d'essences plus résistantes à la sécheresse, îlots de sénescence, etc.

A noter que le loyer annuel d'une éolienne permet la replantation de 3 ha de chênes.

Il revient alors au préfet de débloquer ces fonds. Le montant de la garantie financière est de 70 000 euros par éolienne de 4MW. Il est mis à jour régulièrement grâce à des indices de révision, et les garanties financières sont complétées par l'exploitant tout au long de la vie du parc. Toute l'éolienne est enlevée lors du démantèlement du parc y compris la fondation.

L'AVANCEMENT DU PROJET

Les études évoquées ci-avant ont permis d'établir **l'étude d'impact environnemental** du projet. Cette étude fait partie du dossier de demande d'autorisation de construire le parc éolien et de l'exploiter, qui a été déposé auprès des services de l'Etat en 2019. Après deux ans d'instruction, le dossier a été décrété recevable.

Il est désormais soumis à **enquête publique**.

L'ENQUETE PUBLIQUE

Du 20 septembre à 9h00 au 22 octobre à 17h00, la totalité du dossier est à disposition du public. Chacun peut prendre connaissance de toutes les études réalisées pour le développement de ce projet et faire part de son avis. Les modalités de l'enquête publique sont les suivantes :

Pour consulter le dossier



Au format papier

Aux heures habituelles d'ouverture des mairies des communes suivantes :

Esserval-Tartre

Mardi de 14h00 à 16h30
Vendredi de 9h30 à 12h30

Plénise

Mardi de 9h00 à 12h30
Vendredi de 13h00 à 15h30

Censeau

Mardi de 16h00 à 18h00
Mercredi de 16h00 à 18h30
Vendredi de 9h00 à 12h00

Mièges

Lundi de 9h45 à 11h45
Mardi de 9h45 à 11h45
Samedi de 9h30 à 11h30



Au format numérique

- Sur le site internet de la Préfecture du Jura : www.jura.gouv.fr
Rubrique : Accueil>Publications>Annonces & Avis >Enquêtes Publiques >autorisation environnementale > ICPE > Projet éolien Basse Joux – Esserval-Tartre/Plénise/Censeau/Mièges

LES PROCHAINES ETAPES

Une fois l'enquête publique terminée, la Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages (CDNPS) donne également son avis sur le projet.

Le Préfet établira ensuite, sur la base des différents avis, un arrêté préfectoral qui autorisera la construction et l'exploitation du parc éolien.

Pour donner votre avis



Par écrit, dans les registres d'enquête mis à disposition dans les communes citées ci-contre.



Par voie électronique, à l'adresse pref-enquetes-publiques@jura.gouv.fr (en précisant l'objet : Projet éolien – Basse-Joux).



Par voie postale, en mairie d'Esserval-Tartre (13 grande rue, 39250 Esserval-Tartre), à l'attention du président de la Commission d'Enquête

Pour poser vos questions



La commission d'enquête se tient à la disposition du public pour des permanences aux jours et horaires ci-dessous :

Esserval-Tartre

Lundi 20 septembre
9h00 - 12h00

Vendredi 8 octobre
15h00 - 18h00

Plénise

Vendredi 1^{er} octobre
15h00 -18h00

Vendredi 22 octobre
14h00 -17h00

Censeau

Samedi 25 septembre
9h00- 12h00

Mièges

Samedi 16 octobre
9h00-12h00

Pour toute question :

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès de la SAS Basse-Joux EnR, représentée par Coralie VAILLANT.
Tel : 03.81.61.66.88 – Mail : coralie@opale-en.eu

Ce projet est une réponse ambitieuse de votre territoire au réchauffement climatique et une opportunité pour tous ses acteurs de bénéficier des retombées financières, de façon durable et pérenne.

Votre soutien au projet éolien de la Basse-Joux pendant cette phase d'enquête publique est important !

